

A 3 X^{ke} 1858 N^o 11Ministère
de l'Intérieur.6^e Division
N^o 201
8010.Léopold,
Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

*Y
moy*

2 copies

Vu l'état analytique des demandes
formées par plusieurs Conscils Communaux
de la province du Limbourg, à l'effet
d'être autorisés à apporter certaines modi-
fications à la voirie vicinale de leurs
localités respectives et à aliéner des parcelles
de chemins supprimés, lequel état, dressé,
le 1^{er} Octobre 1858, par la Députation
permanente du Conseil provincial du
Limbourg, indique l'avis de ce col-
lège au sujet des dites demandes
ainsi que les propositions de Notre
Ministre de l'Intérieur, quant aux
décisions à intervenir;

Vu les plans des changements
et aliénations indiqués dans ces
délibérations;

Vu les certificats constatant que
ces



ces plans ont été soumis à une enquête
régulière,

Vu les articles 28 et 29 de la Loi
du 10 Avril 1841, ainsi que l'art. 76
de la loi communale,

Sur la proposition de Votre
Ministre de l'Intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er} L'état et les plans susmen-
tionnés sont approuvés, tels qu'ils se
trouvent ci-joints.

Art. 2. Votre Ministre de l'Intérieur est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 3^e 9^{bre} 1858
/Signé/ Léopold

Par le Roi.
Le Ministre de l'Intérieur /signé/ Ch. Rogier.
Pour expédition conforme:

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,
E. Hume



P 3 2^e 1858 N^o 11

Province de Limbourg.

3^e Trimestre 1858.

2 en 1858

Etat présentant l'annuaire
des propositions formées par les con-
seils communaux en conformité
de l'article 28 de la loi du 30
avril 1831, et de l'instruction à
laquelle ces propositions ont dû être
soumises.

Noms des communes.	Nature des Demandes.	Dates des Demandes.	Date du procès verbal de l'infraction et de la motion de la commune et incommode.	Analyse des réclamations et observations men. tenues au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis			Observations.
						du Commissaire regn.	du Commissaire d'arrondt.	de la population permanente.	
Borloo.	Rectification des chemins N° 2, 3 et 10 et routes des carri. dans les rivières au prix d'export.	28 Juin 1878	27 Juin 1878.	"	"	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Rejet de la demande.	Conforme à l'avis du N° 1. Rémi.
Summeux.	Rectification de plusieurs chemins et routes des carrières aux rivières au prix d'export.	27 f	10 août f	"	"	f	f	f	"
Paul.	f	30 mai f	27 mai 1878	"	"	f	f	f	"
Cortussem.	Rectification des chemins N° 1 et 2 et routes des carrières aux rivières au prix d'export.	9 août f	26 juillet f	"	"	à la condition d'indemniser le communal. P. 100 fr. par hectare d'alignement.	à la condition d'indemniser le communal. P. 100 fr. par hectare d'alignement.	à la condition d'indemniser le communal. P. 100 fr. par hectare d'alignement.	3

Noms des communes.	Nature des demandes.	Date de la demande.	Date du procès-verbal de l'infirmité de la commission.	Analyse des réclamations et observations reçues au procès-verbal d'enquête.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis			Observations.
						du Commissaire royal.	du Commissaire d'arrondissement.	de la députation permanente.	
Suppression.	Reclutement de quelques chemins et usages de rivières aux rivières au lieu d'exploiter.	9 avril 1858.	26 juillet 1858.			Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Si il y a lieu d'accueillir la demande.	Conforme à l'avis du Dip. Perm.
Rois & Reinsgen.	Reclutement de chemins et usages de rivières aux rivières au lieu d'exploiter.	25 juillet 1858.	19 août 1858.	Le [redacted] s'oppose au reclutement de chemins dans l'intérêt de son établissement industriel. Toutefois pour le chemin qui serait impraticable, il consent au conseil par lequel d'amélioration en ouvrant un chemin pour un autre.	Les démarches nécessaires auprès des administrations à l'effet d'écarter le projet de loi d'arrêter les rivières in-fruitueuses et qu'il sera laissé au chemin au lieu de l'écarter de l'écarter.	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Si il y a lieu d'accueillir la demande.	
Amages.	Changement de direction du canal N° 20.	24 juillet 1858.	9 juillet 1858.			Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Si il y a lieu d'accueillir la demande.	
Nœux.	Suppression d'un canal de rivières N° 15 et ouverture d'un chemin.	20 avril 1858.	31 mars 1858.						

Hasselt,

Noms des communes.	Nature des demandes.	Date des demandes.	Date du procès-verbal de l'infirmité et observation sur la motion de l'assemblée communale et provinciale.	Analyse des réclamations et observations sur le rapport de ces réclama-tions.	Arrets			Observations.
					du Commissaire royal.	du Commissaire d'arrondissement.	de la Députation provinciale.	

Caen, le 1^{er} octobre 1858.

La Députation provinciale,
L^{rs} Membres

Par la Députation.
Le Préfet provincial,

J. Bon

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 3^o 9^{bre} 1858.
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé Ch. Rogier
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.

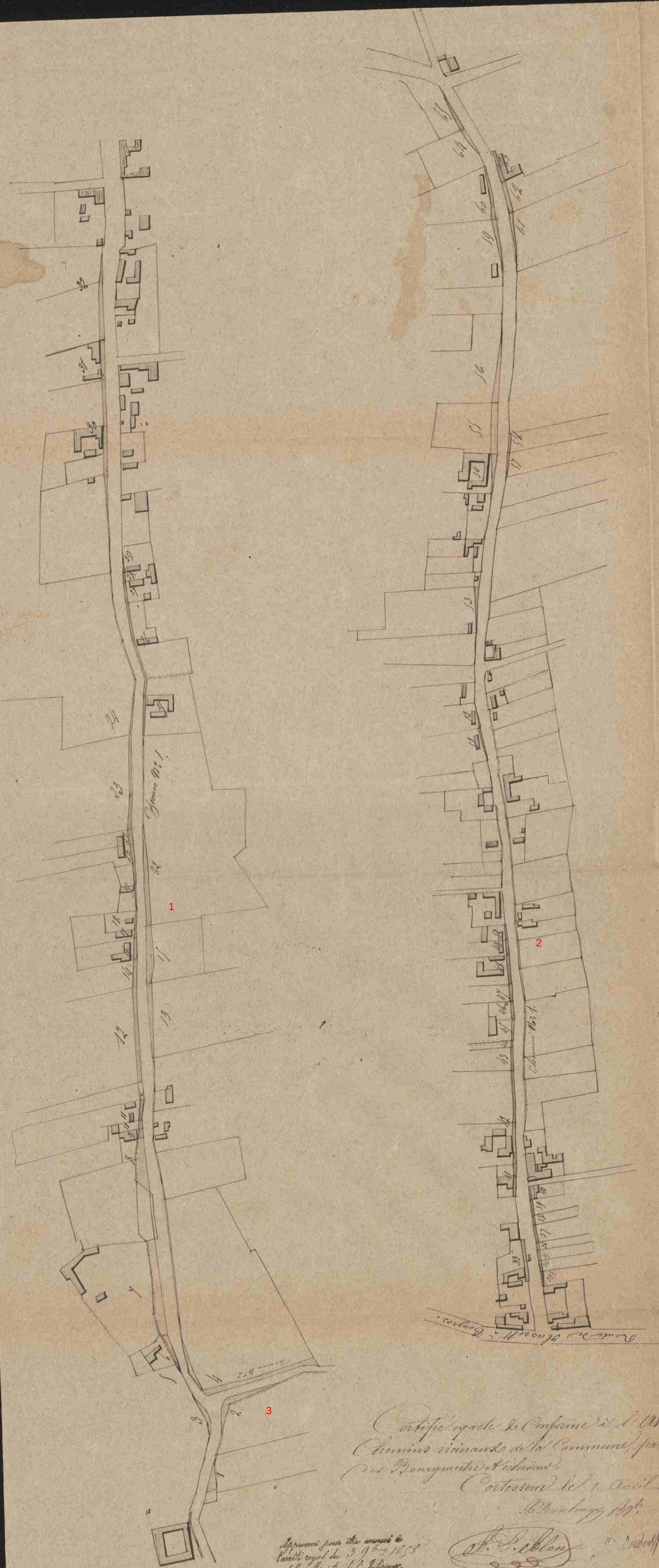


E. Leroy

6-20. N 8010
1 clat, 16 pl. avertisse

Commune de Cortesseem.

Plan figuratif de l'arpentage de parcelles de terrains provenant de l'excédant de largeur des Chemins No. 1^{er} que le Conseil communal de Cortesseem jugera de céder aux propriétaires riverains, dressé par le sousigné Commissaire Voyer de l'Arrondissement de Congo.



N ^{os} des parcelles	Noms des Propriétaires joignant	Contenance		
		Ar.	Cent.	Mill.
1		1	1/2	
2		3	4/5	
3		1	1/2	
4		7	8/10	
5		1	1/2	
6		1	10	
7		13	16	
8		4	29	
9		1	12	
10		1	31	
11		1	86	
12		3	91	
13		2	66	
14		1	52	
15		2	52	
16		1	56	
17		1	22	
18		1	10	
19		1	32	
20		1	91	
21		1	81	
22		1	10	
23		2	98	
24		1	30	
25		1	53	
26		1	51	
27		1	41	
28		1	16	
29		1	13	
30		4	42	
31		1	18	
32		3	96	
33		2	80	
34		1	16	
35		1	16	
36		1	18	
37		1	17	
38		1	27	
39		1	16	
40		1	29	
41		1	51	
42		1	51	
43		1	80	
44		1	17	
45		1	80	
46		1	60	
47		1	60	
48		1	21	
49		1	13	
50		1	26	
51		1	20	
52		1	51	
53		1	40	
54		2	61	
55		1	88	
56		1	27	
57		1	23	
58		1	50	
59		1	21	
60		1	30	
61		1	94	
62		1	94	
63		1	28	
64		1	14	
65				
Total		92	76	

Certifie qu'après l'arpentage de l'excédant des Chemins vicinaux de la Commune par le Collège des Bourgmestres & Echevins.
Cortesseem le 1. Avril 1858
Le Bourgmestre, P. P. P.

Approuvé pour être annexé à l'arrêté royal du 3. 9. 1858
Le Ministre de l'Intérieur
Monsieur Ch. Rogier
Le Secrétaire général
des Colonies et de l'Intérieur
Ed. Lemaire



Schaal: 1/2500
0 15 30 60 90 120 Meters

Congres le 1^{er} Decembre 1856.
Le Commissaire Voyer d'Arrondissement
Ed. Chaudoir